



Retirer la carte de 10 ans

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **11:21**

Bonjour, je suis marocain marié avec une marocaine depuis 20-10-2006 ici en France je suis rentré au Maroc pour faire un regroupement familial. 1.08.2008 on a eu une petite fille. 07.10.2011 je suis venu en France. Content de retrouver ma famille mais ce n'est pas le cas. Les problèmes ont commencé tu es où ?? je veux savoir avec qui tu parles et des insultes tous les jours soit disant qu'on est en Europe et elle doit dire tout ce qu'elle veut parce que on est dans un pays des droits elle a dépassé avec moi les limites mais je résiste encore pour sauver le couple et je fais ça pour ma fille il n'y a pas le jour où elle me dit que je dois sortir de la maison car elle me déteste et ne veut plus me voir pourquoi ?? parce que je dois obéir à ses ordres !!! et faire ce qu'elle dit !!! sinon je ne suis pas un homme. Je subis vraiment des harcèlements moraux de tous genres je veux réagir mais les regards de ma fille me tuent. Je ne peux pas abandonner ma fille. Elle m'a dit qu'elle va changer les clés. Et je crois qu'elle a un homme dans sa vie parce que c'est trop. Au jour au lendemain elle a changé. J'ai eu ma carte de 10 ans depuis 5 mois maintenant. Est-ce que c'est possible si elle change les clés de la maison et me foue dort est-ce qu'il y a une possibilité de perdre ma carte de 10 ans ?? Je m'en fous qu'il soit retiré si je n'avais pas une fille !!!!! mais maintenant c'est autre chose merci de bien vouloir me répondre.

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **12:44**

Bonjour, elle ne peut pas vous mettre dehors, c'est le domicile conjugal. Si elle veut divorcer, qu'elle le fasse mais si vous avez reconnu votre fille avant ses 1 an, vous avez l'autorité parentale conjointe. Vous aurez droit à un droit de visite et d'hébergement pour votre fille et vous paierez une pension alimentaire. Si vous vous êtes toujours occupé de votre fille, que vous subvenez à ses besoins et son éducation, que vous travaillez... on ne vous enlèvera

pas votre carte de 10 ans. rnrnEt surtout, meme si elle vous pousse à bout, ne la touchez jamais, ça se retournerait contre vous. rnrnSi vous réussissez à prouver qu'elle vous trompe, c'est vous qui demanderait le divorce pour faute.rnrnEt ce n'est pas parce qu'on est en France ou en Europe qu'on doit traiter son conjoint comme de la merd...rnrnSi elle change les serrures, dites lui bien que tout pendant qu'un jugement ne lui accorde pas le domicile, elle se met en tort. Que vous porterez plainte au commissariat et ferez ouvrir la porte avec l'aide d'un huissier. D'ailleurs, gardez toujours sur vous une preuve que c'est votre domicile pour l'huissier

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **12:55**

bonjour merci de me répondre. mais c est sa maison tout a son nom. j n ais rien et pour l amant oui elle m a dit directement que j ais quelq un et j ais pas crus et elle ma dit tu vas voir et un dimanche il est venu la chercher et ils sont partie tout les deux avec la fille. un jour elle m a dit si un jour tu trouve la clés dans la porte sache que je suis avec luit..... mais je ne sait rien faire vraiment elle me traite vraiment comme un merde j ias abandonner mes étude en allemagne a cause d elle et maintenet je me sens déguelaase vraitment c est une mentalité de merd....elle me traite comme un esclave d elle pas comme un marie tu fait tout la vaisselle et tu me dit ou tu vas et le donner le compte rendu masi c est pas une facon de traiter les gents. mais juriducement est ce que c est possibled avoir des ennuis?? si je vien et je retrouve la serrure changer?? est ce que je dois faire?? dans ce cas?? est c est possible de retirer ma carte?? en sachant que j ias connu ma fille depuis sa naissance parceque ils sont venu tout les deux et ma fille me connait que je suis son père souvant au maroc . merci de me répondre

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **12:58**

en plus j ais découvert qu il part chez des sourciere pour me soumettre j iaas fait cette découverte avec des plaque de cuivre et je lui est dit que est ce que ca ma répondu oui je vois..... des sorciere parceque tu ne veu pas te soumettre a ma facon ou bien tu prend la bonne route avecc moi

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **13:11**

Elle est propriétaire de la maison ? Avez vous des preuves que vous payez les charges de la maison (eau, electricité, telephone, assurance...)rnrnPuisque vous avez les preuves qu'elle vous trompe, demandez un divorce pour faute.rnrnPour les sorcières, vous ne risquez rien, ça n'existe que dans l'imaginaire. Si elles avaient vraiment des pouvoirs, ça se saurait

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **13:23**

pas propriétaire mais location de la mairie oui je lui donne ma moitié de loyer et de l extricité chaque moi en liquide.oui je sais pour les sorcierer mais je dit ca seulemtn pour avoir une idée

avec la personne

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **13:24**

mais je veux savoir en général je ne risque rien??

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **14:00**

Mais le bailleur du logement sait bien qu'elle est marié, elle ne s'est pas non plus déclaré seule à la CAF ?
Si vous n'avez rien fait de mal, je ne vois pas ce qui pourrait vous arriver

Par **fadwazin**, le **17/04/2011** à **16:55**

on est tout les deux déclaré a la caf mais le logement est de la mairie(1 pourecent patronal)

Par **corimaa**, le **17/04/2011** à **18:03**

Donc vous etes bien déclaré vivre ensemble, c'est le domicile conjugal, elle n'a pas le droit de vous mettre dehors

Par **commonlaw**, le **18/04/2011** à **10:17**

Bonjour, je vous invite à regarder ici les conditions de retrait de la carte de 10 ans:
[Si je divorce, ou si mon conjoint décède, est ce que le préfet peut me retirer mon titre de séjour?](#)
Commonlaw

Par **fadwazin**, le **18/04/2011** à **15:53**

et si par exemple je décide de sortir de la maison est ce que je résique quelque chose??

Par **corimaa**, le **18/04/2011** à **22:08**

Mais il va bien falloir que vous sortiez de chez vous ! Vous n'etes pas pris en otage. Allez au commissariat faire une main courante en expliquant que votre femme veut faire changer les serrures du domicile conjugal pendant votre absence. Une main courante ne sert pas à grand

chose mais au moins vous aurez prevenu de ce que veut faire votre femme et vous lui direz que le commissariat est au courant et que si elle change les serrures, vous viendrez avec un huissier pour faire ouvrir la porte

Par **fadwazin**, le **20/04/2011** à **12:02**

merci corima

Par **corimaa**, le **20/04/2011** à **16:36**

De rien mais ne vous laissez pas traiter comme un chien sous pretexte qu'elle croit vous tenir avec votre carte de sejour. rnrnSi vous avez un peu d'argent, et que vous etes sur que votre femme se trouve avec l'autre homme et surtout où ils se trouvent tous les deux, vous pouvez demander à un huissier de faire constater l'adultère de votre femme.rnrnCa vous aidera dans votre demande de divorce à ses torts exclusifs. Et ça prouvera que vous n'y etes pour rien dans cette rupture